

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 1^{er} février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le premier février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	25/01/2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

Étaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE,

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Emilie CHABRIER (pouvoir à Anne FALGUEYRETTES), Marie-Claude FOURNIER (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Anne-Marie GARRIGUES, Frédéric LATIEULE (pouvoir à Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Marlène URSULE.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

03 - Taux des contributions directes 2024

POUR : 2

CONTRE : 20

ABSTENTION : 1

Le Maire expose que le Conseil Municipal doit voter les taux de TFB et TFNB de 2024.

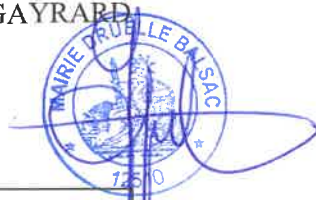
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des contributions directes pour l'année 2024 :

- | | | |
|---------------------|---|-----------------|
| ➤ T.F.P.B. | Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties | 40.92 % |
| ➤ T.F.P.N.B. | Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties | 100.40 % |
| ➤ T.H. | Taxe d'Habitation | 11.29 % |

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le 1^{er} février 2024

Le Maire, Patrick GAYRARD

Le secrétaire, Aurélie SOUFLI



Certifiée exécutoire par M. Le Maire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : **5.FEV. 2024**
et de la Publication le : **5.FEV. 2024**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 03- Taux des contributions directes 2024

Date de décision: 01/02/2024

Date de réception de l'accusé 05/02/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240201_03

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240201-20240201_03-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 03 - DB TX Contrib. directes 2024.pdf (99_DE-012-200064665-20240201-20240201_03-DE-1-1_1.pdf)